

2017

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

CCAS DE LA TRINITE



PREAMBULE

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire des CCAS.

Aussi, l'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi concerne les CCAS puisque il précise que « *les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3500 habitants et plus* ».

Désormais dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Sur ce point, pour rappel, le juge administratif a précisé que le DOB et le vote du budget ne pouvaient avoir lieu dans la même séance, ni le même jour, ni la veille. Effectivement, le DOB doit éclairer les administrateurs sur les grands équilibres budgétaires et il faut leur laisser un temps suffisant pour « intégrer » ces éléments avant le vote du budget.

Enfin, il est à noter que désormais le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, **le ROB doit présenter la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.**

Dans un souci de transparence constant, il est primordial de donner à l'ensemble des administrateurs une vision précise des finances et des orientations poursuivies par le CCAS.

Cet état des lieux est restitué en conseil d'administration plusieurs fois par an par les documents-cadres comme le débat d'orientation budgétaire, présentation du budget, présentation du compte administratif, délibérations modificatives du budget, etc.

La présentation de ce rapport d'orientation budgétaire constitue aussi une réelle opportunité d'affirmer avec force la poursuite des engagements du Président du CCAS et du Conseil d'Administration et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale qu'ils souhaitent impulser.

PARTIE 1/ ELEMENTS DE CONTEXTE

Il est important de rappeler le contexte dans lequel va s'inscrire l'exercice budgétaire de l'année 2017. En effet, le contexte national (I) particulier de cette année a été pris en compte pour permettre d'élaborer les engagements retenus (II) dans la construction budgétaire.

I. Le contexte national

A. Les élections

L'année 2017 va être marquée par des élections présidentielles et législatives. Ce contexte électoral particulier est certes peu favorable à des réformes de fond mais implique également de grandes incertitudes d'un point de vue des politiques sociales et des orientations budgétaires

B. Les réformes en cours

Il faut ajouter à cela, l'augmentation du point d'indice d'1,20% de traitement. Réalisée en deux phases, la première au 1er juillet 2016 (+ 1250€ jusqu'au 31/12/2016), et la seconde au 1er février 2017, cette augmentation coûtera au CCAS en année pleine et de manière récurrente 5000 €.

La refonte du régime indemnitaire, les reclassements de l'ensemble des échelles indiciaires ainsi que le transfert primes / points sont autant d'inconnus supplémentaires qui viendront impacter le chapitre du personnel (012) du budget.

C. Les répercussions de la conjoncture économique

Aujourd'hui la réalité sociale s'aggrave de plus en plus en liaison avec la dégradation économique ; le CCAS doit faire face aux nombreuses répercussions de cette conjoncture économique et ses conséquences.

A savoir en premier lieu la conséquence de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, qui, à travers la mise à mal de la situation financière de la commune, ne permet pas de marge de manœuvre par la subvention d'équilibre.

En second lieu, le désengagement de l'Etat sur des actions sociales comme la Politique ville et le CUCS - dispositifs desquels la commune a été exclue - a impacté **le budget du CCAS. Cependant, l'exécutif municipal a décidé, malgré tout, de maintenir ces actions au profit des Trinitaires.**

De plus, la stagnation de la tarification de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie ne permet pas de réduire de manière conséquente le déficit budgétaire de notre service d'aide à domicile.

Par ailleurs, la modernisation des administrations (CARSAT, impôts, CAF) supprimant ainsi l'accueil physique du public et la fermeture du point relais de la CPAM implanté sur le territoire à la suite des attentats, accroissent considérablement « *la fracture numérique* » déjà existante.

Par conséquent, la fréquentation de notre CCAS n'a de cesse d'augmenter ; seul service de proximité délivrant un accueil, un accompagnement dans les démarches et une interface avec les organismes sociaux.

Fort de ce constat, **le renforcement de la mission ACCUEIL par la création d'1 poste de chargée d'accueil social en 2014 a été une réponse clairvoyante et poursuivie en 2017.**

Enfin, l'augmentation des prélèvements sociaux sur les retraites affecte une bonne partie de notre public trinitaire retraité ; la fragilisation de leur situation économique amène une augmentation très nette de cette population à solliciter notre aide alimentaire.

Ainsi, le bilan 2016 démontre un accroissement inquiétant de notre activité. Conscient de cette réalité complexe, le Président et le conseil d'administration poursuivent avec rigueur leur objectif de répondre le plus justement possible aux besoins sociaux de la commune en maintenant une qualité de service.

D. Répondre aux besoins du territoire

Soucieux d'orienter sa politique sociale en direction des problématiques locales, Le Président du CCAS et son Conseil d'Administration ont validé le financement de la mise à jour de l'analyse des besoins sociaux réalisée en 2013 par le CCAS afin d'obtenir une veille permanente de diagnostic territorial¹.

Les données recensées par cette étude sont à mettre en relation avec les différentes actions menées sur le terrain.

Aussi, il en ressort :

- Une tendance à la baisse de la taille des ménages se poursuit ; le besoin de plus de logements pour loger un même nombre de personnes apparait. Aussi, notre partenariat avec les services de la commune sur les nouveaux projets de construction immobilière apporte tout son sens dans l'adaptation des besoins. **Les grands projets immobiliers tels que « *Transparence* » ou « *Nexity* » ont été menés en concertation avec notre Pôle Logement social permettant une adéquation entre l'offre et la demande repérée.**
- L'isolement résidentiel concerne tous les âges : la moitié des Trinitaires qui vivent seuls ont moins de 65 ans (525 personnes) et l'isolement résidentiel est fréquent chez les actifs (et pas seulement les étudiants et les seniors) ; **le projet de la résidence autonomie viendra répondre à ce phénomène.**

¹ Diagnostic territorial réalisé par la société COMPAS en juin 2016

- 600 seniors vivent seuls dans leur logement ; le besoin d'accès et du maintien dans le logement de toutes les populations est important. **Véritable plus-value de notre CCAS, notre Pôle animation seniors s'est enrichi grâce au développement de partenariat durable avec le SIVOM sur les actions du « bien vieillir » et propose des activités selon un projet d'animation socio-culturel varié et répondant aux besoins des seniors. Le projet de la résidence autonomie viendra une nouvelle fois répondre également à ce besoin.**
- Près d'1/4 des habitants (24%) est âgé de 60 ans ou plus, soit au total 2490 personnes parmi lesquelles 1550 sont âgées de moins de 75 ans : **La population des « jeunes seniors » constitue donc un enjeu sur la commune et leur mobilisation à travers la participation à la vie locale est un axe à développer.**
- Un taux de pauvreté de 13%. **Le CCAS s'efforce d'améliorer en continue l'aide facultative apportée à toutes les populations en difficulté sur la Trinité.**
- On estime le non-recours à la CMUC à 20% des personnes éligibles : lutte contre les freins à l'accès aux aides, aux droits et aux services, le soutien des nouveaux publics en situation de précarité et l'adaptation des aides. **Fort de ce constat, le CCAS a mené une réflexion et a créé une action novatrice : le service social itinérant. L'assistante sociale va à la rencontre des habitants de quartiers isolés pour délivrer une information collective sur l'accès aux droits.**
- 1900 personnes arrivent quotidiennement sur la commune pour y travailler, tandis que 3220 Trinitaires vont travailler ailleurs. Sous représentation des cadres, surreprésentation des employés et ouvriers. 465 demandeurs d'emploi fin 2015 ; **Le CCAS doit véritablement être un outil de développement social local en impulsant une dynamique en collaboration avec les partenaires institutionnels implantés sur la Commune comme Pôle Emploi, InterVal'Formation et la Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM).**

II. Les engagements du Président et du Conseil d'administration

En dépit du contexte difficile et pour mettre en œuvre cette politique sociale forte et adaptée aux besoins des Trinitaires le Président, Maire de la Trinité, **a fait le choix en 2016 d'augmenter la subvention d'équilibre du CCAS.**

En 2017, ce choix sera maintenu. La poursuite de la modernisation de l'action sociale intégrée dans le 1^{er} des objectifs du projet politique communal, à savoir :

Bien-vivre ensemble en toute sécurité « une ville au service des personnes »

s'articule autour de 3 axes majeurs :

- Engager une démarche de qualité de nos prestations,
- le CCAS comme outil de pilotage du développement social local,
- Poursuivre les actions sociales innovantes

A. Engager une démarche de qualité de nos prestations

Le CCAS s'engage dans :

- Le maintien de l'agrément qualité de notre service d'aide à domicile,
- L'amélioration continue de nos prestations et notre accueil,
- Le maintien de la tarification des animations seniors,
- La labellisation de notre Pôle logement social avec un conventionnement de la Métropole

B. Le CCAS comme outil de pilotage du développement social local

Le CCAS se fixe comme objectif de :

- Développer le partenariat et dynamiser le tissu associatif,
- Encadrer et impulser à travers le subventionnement aux associations des actions innovantes
- Participer activement à la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde

C. Poursuivre les actions sociales innovantes

Le CCAS souhaite poursuivre les actions sociales innovantes

- La poursuite du service social itinérant,
- La valorisation et le bon rayonnement de notre activité à travers la page Facebook
- La mise en place d'une nouvelle action : « le transport solidaire » en partenariat avec l'Association Amicale Franco Sri Lankaise.

Ces éléments de contexte étant rappelés, il est désormais possible de détailler les grandes orientations du budget primitif 2017 en rapport avec les actions souhaitées.

PARTIE 2/ LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Cette partie présentera classiquement les orientations pour les sections de fonctionnement (I) puis d'investissement (II) en dépenses comme en recettes. Suivront ensuite la présentation désormais imposée par la réforme de structure des effectifs et des charges de personnel (III).

Le CCAS n'ayant contracté aucun emprunt la partie réservée à la dette n'a pas lieu d'être.

I. Le budget de fonctionnement 2017

A. Les dépenses de fonctionnement

En 2017, les dépenses réelles de fonctionnement seront arrêtées à environ **615 000€**
Ainsi sur les charges générales (chapitre 011), les orientations suivantes ont été prises :

S'agissant du chapitre 012 les dépenses du personnel seront estimées à hauteur de **536 775€** à cause des remplacements de 3 départs en retraite.

Enfin, au chapitre 65, les subventions aux associations ne subiront aucune baisse et l'enveloppe restera identique à 2016, soit **6000€**, cela conformément à la volonté du Président et du Conseil d'administration.

B. Les recettes de fonctionnement

Tout d'abord, les participations directes des Trinitaires n'augmenteront pas. L'exécutif ne souhaite pas faire peser sur notre public le poids des contraintes financières. Aussi, nos tarifs sur les animations et notre aide facultative seront les mêmes qu'en 2016.

2 recettes nouvelles viendront abonder cette section :

- ➔ l'augmentation (bien que minime) du taux horaire de l'APA fixé par le Conseil départemental (+ 0.25€/heure)
- ➔ les économies sur l'exonération des cotisations sociales de certain personnel (travail engagé depuis 2016)

II. Le budget d'investissement 2017

A. Les dépenses d'investissement

En 2016, en collaboration avec les services de la Mairie, le **Président a validé le projet d'agrandissement des locaux du CCAS en 2 tranches : la 1^{ère} en 2016 et la 2^{ème} en 2017.**

Ainsi, le transfert du Bureau d'Information Jeunesse dans d'autres locaux a permis l'extension du siège du CCAS pour ne former qu'une seule et même entité.

En 2016, La 1^{ère} tranche des travaux a répondu à plusieurs objectifs :

- **Assurer la sécurité des agents** : mise en place d'un visiophone et d'un bouton d'alerte dans tous les bureaux
- **Assurer l'accessibilité du Public à Mobilité Réduite**
- **Améliorer le stockage des denrées alimentaires dans les normes d'hygiène et de sécurité pour les bénévoles** : création d'un espace de stockage sécurisé avec porte coulissante professionnelle
- **Réaménagement des bureaux existants** : chaque personnel bénéficie d'un bureau sain et individuel
- **Création d'une salle de réunion** : Conseil d'administration, réunion de service, groupe de parole
- **Création d'un bureau polyvalent** : permanence de l'élue et de l'assistante sociale du personnel du Centre De Gestion 06

Ainsi, le CCAS est maintenant doté de locaux confidentiels, adaptés au public, sécurisés et confortables pour le personnel.

En 2017, la 2^{ème} tranche des travaux prévoit d' :

- **Améliorer la confidentialité du public reçu** : pose de film sur vitrage donnant sur la rue
- **Appliquer une signalétique forte** : panneau routier, inscription en toutes lettres sur la façade extérieure
- **Embellir la cour extérieure** : réfection du mur et du portail extérieur
- **Remplacer les stores** défectueux dans les bureaux.

La programmation budgétaire prévue est estimée à **7000€**.

Les dépenses réelles d'investissement seront arrêtées à environ **9 886,92€**

B. Les recettes d'investissement

Le financement des dépenses d'investissement se fera sans aucun recours à l'emprunt et principalement en fonds propres grâce à une gestion rigoureuse dégagant de l'autofinancement.

III. Données financières relatives aux ressources humaines

C'est sans doute la nouveauté la plus importante du ROB issue de la loi NOTre. Celui-ci doit désormais comporter des données relatives aux orientations choisies en matière de structure des effectifs, temps de travail et charges du personnel.

En introduction, il convient d'indiquer que la seule base arrêtée est celle contenue dans le bilan social 2015 présenté en comité technique et validé par les représentants du personnel comme les textes statutaires l'imposent.

Ainsi, celles relatives à l'évolution de la structure des effectifs pour l'année 2017 ne sont que des prévisions qui devront être discutées avec les partenaires sociaux dans le cadre des instances légales prévues par la loi.

A. Structure des effectifs

La Structure des effectifs peut être résumée pour 2016 de la manière suivante :

	2016
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	10
Agents contractuels permanents	3
Agents contractuels non permanents	2
Agents contrats aidés	2
Soit effectif total tous statuts confondus	17

Pour l'année 2016 et 2017 les prévisions projetées tiennent compte des départs en retraite et envisagent les remplacements

	2017
Fonctionnaires titulaires et stagiaires	9
Agents contractuels permanents	4
Agents contractuels non permanents	1
Agents contrats aidés	3
Soit effectif total tous statuts confondus	17

La structure détaillée des effectifs prend en compte l'ensemble des différentes filières de la fonction publique territoriale composant les effectifs du CCAS à ce jour.

Filières professionnelles	Fonctionnaires	Agents contractuels	Total
Administrative	3	1	4
Technique	0	0	0
Culturelle	0	0	0
Sportive	0	0	0
Médico-sociale	6	3	9
Police municipale	0	0	0
Animation	1	0	1
Total	10	4	14

S'agissant des agents contractuels non permanents, la répartition s'effectue de la manière suivante :

Agents contractuels non permanents	total	Dont Hommes	Femmes
Agents en contrat pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité	1	1	
Personnes en contrats aidés			
CAE CUI	2	0	2
Contrat d'avenir	0	0	0

B. Charges de personnel

Au titre de l'année 2016, le bilan social précité fait apparaître, tous chapitres confondus des dépenses de personnel d'un montant de **510 520€**

Dans ce montant on peut notamment trouver :

	2016
Traitements indiciaires	284 971€
Régimes indemnitaires	69 872€
Bonifications indiciaires	5259€
Avantages en nature	19 608€
Dépenses du personnel	510 520€

Il faut également rajouter :

	2016
Traitements non indiciaires (CAE...)	29 197€
Les charges sociales	83 585€
Les coûts de formation	0€
Médecine préventive	37€
Personnel extérieur (refacturation Ville)	17 991€

Pour l'année 2017, tous chapitres confondus, les dépenses de personnel sont estimées pour un montant de **536 775€**

Compte tenu de l'augmentation des besoins sociaux, le Président et le conseil d'administration ont choisi d'augmenter le temps de travail de l'assistante sociale à 100% pour 2017 ainsi que le remplacement des 3 départs en retraite (1 poste de responsable de secteur des aides à domicile et 2 postes d'aide à domicile).

C. Temps de travail et heures supplémentaires

Le temps de travail reste inchangé. Il est de 1607 heures auxquelles se retirent les 2 jours de « pont », 1 jour « férié », 4 jours de congés pendant Noël ou jour de l'an et ½ jour avant Noël ou jour de l'an, soit un total d'heures à effectuer **de 1554,5 heures**.

Le temps de travail des aides à domicile est annualisé et fixé par délibération du 11 septembre 2015.

Les heures supplémentaires pour l'année 2016 se sont élevées à **3000€**.

En 2016, le Président et son Conseil d'administration ont validé la décision de rémunérer 20 heures supplémentaires à tous les agents du CCAS les ayant cumulées à leur compteur.

Cette décision a été fortement appréciée : il permet aux agents, pour la plupart de catégorie C, de valoriser leur salaire, de reconnaître le travail accompli sur l'année en cours et de motiver les équipes dans leur métier difficile.

En 2017, cette opération sera reconduite si les finances le permettent.

Le nombre de jours d'absence moyen par agent s'élève à 10 jours en 2015 et 11 jours en 2016.

CONCLUSION

L'exercice budgétaire 2017 s'inscrit donc dans un contexte spécial fait d'incertitudes quant aux évolutions et appelant à la prudence.

Cependant, le travail rigoureux de gestion accompli par l'ensemble de l'équipe du CCAS tant sur le suivi et l'encaissement des recettes que sur la maîtrise des dépenses permettra en 2017 de réaliser un **budget performant**.

Performant car malgré la raréfaction des ressources, les choix et les actions du Président et du Conseil d'Administration permettent de développer **une politique sociale locale d'envergure en complète adéquation avec les besoins spécifiques des Trinitaires**.

Performant également car **cette politique est entièrement autofinancée**, sans endettement et sans répercuter sur les Trinitaires le poids de la diminution des ressources, ni la hausse des dépenses obligatoires.

Performant enfin, car cet exercice 2017 est **un exercice maîtrisé** tant en dépenses qu'en recettes. Il constitue le socle de référence budgétaire du mandat sur lequel il est possible de se baser pour entretenir « ***le bien vivre ensemble et en toute sécurité à la Trinité*** . »